



APPEL A CANDIDATURE 2021

Candidatures à adresser à revelationarturbain@adagp.fr
Jusqu'au 15 octobre 2021 à 14h inclus.

L'ADAGP encourage et soutient la création émergente. Elle lance, en partenariat avec le Palais de Tokyo, la sixième édition de la Révélation Art Urbain.

Cette Révélation s'adresse aux artistes en art urbain, émergents. Majeurs à la date de l'envoi de la candidature, ils doivent résider ou travailler en France, être intervenus récemment dans l'espace public et avoir des œuvres encore visibles.

Le lauréat interviendra au Palais de Tokyo dans le cadre du *Lasco Project* et recevra une dotation de 5 000 € (2 000 € de rémunération et 3 000 € pour financer la production de son intervention au Palais de Tokyo). Un portrait de son travail, filmé par Arte, sera diffusé sur les sites d'Arte et de l'ADAGP, et il bénéficiera également d'une présentation sur les cimaises de l'ADAGP.

Pour candidater, il suffit d'envoyer **avant le 15 octobre 2021 à 14h** un dossier de candidature complet via [ce formulaire en ligne¹](#), comprenant :

- un CV/biographie d'une page détaillant le parcours du participant, dactylographié, enregistré sous format pdf, en français ou en anglais ;
- une copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) ;
- 10 à 15 photographies numériques d'œuvres, datées, accompagnées, si le candidat le souhaite, de quelques lignes de présentation de chaque œuvre, dactylographiées, en français ou en anglais. Il est recommandé de présenter des œuvres récentes et anciennes afin de permettre au jury de voir l'évolution du travail.

CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURE

Lancement de l'appel à candidature : 30 août 2021

Date limite de candidature : 15 octobre 2021 14h

Réunion du jury : fin novembre – début décembre

Annnonce du (de la) lauréat(e) : fin novembre – début décembre 2021

Intervention au Palais de Tokyo dans le cadre du *Lasco Project* : courant 2022.

¹ Pour plus d'information sur la candidature via le formulaire en ligne, consulter le règlement.